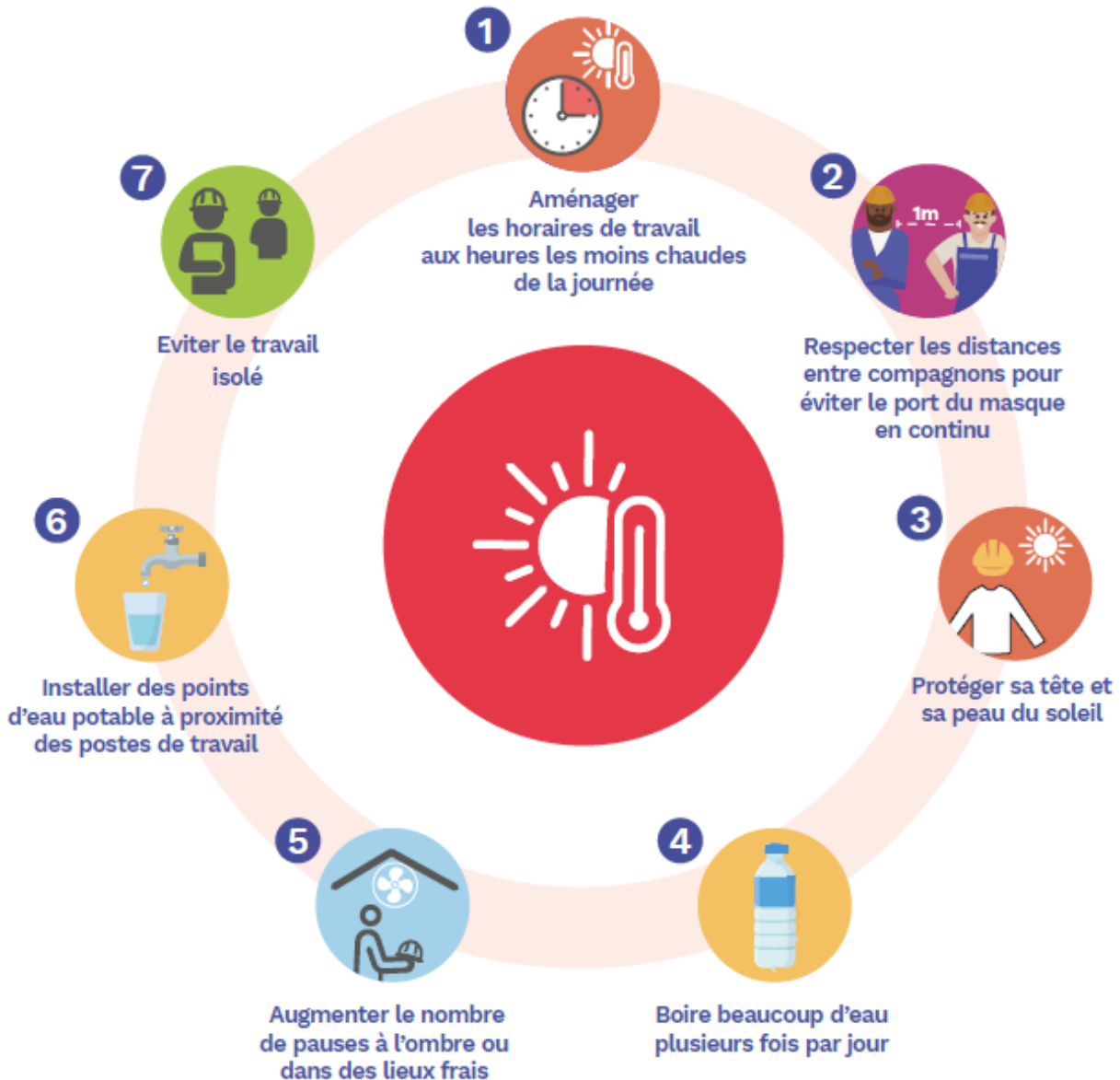


CANICULE,

Travailler par forte chaleur et se protéger de la Covid-19 sur les chantiers du BTP





En cas de malaise ou de coup de chaleur,
alerter un sauveteur secouriste du travail ou appeler le 15,
Canicule Info Service : **0800 06 66 66**
www.social-sante.gouv.fr/canicule

Comprendre le risque pour mieux agir en cas d'épisode de canicule

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé des personnes les plus fragiles peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents. Chaque année, on observe pendant les épisodes de fortes chaleurs des recours aux soins pour des pathologies spécifiquement ou en grande partie dus à l'exposition à la chaleur : coup de chaleur ou hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie. Les atteintes les plus graves peuvent conduire à des séquelles très importantes voire au décès.

LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

| | | |
|--|--|---|
|  <p>L'HYPERTHERMIE OU « COUP DE CHALEUR »</p> |  <p>L'HYPONATRÉMIE</p> |  <p>LA DÉSHYDRATATION</p> |
| <p>Une personne qui ne transpire pas assez a une température corporelle qui augmente et ne peut se maintenir à 37°C. Les symptômes sont variés ; peau chaude, malaise, étourdissements, nausée, confusion, trouble de l'élocution... Ce risque concerne principalement les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adultes particulièrement exposés à la chaleur (sportifs ou travailleurs en extérieur).</p> | <p>Une personne qui boit trop peut souffrir d'un désordre hydro-électrolytique défini par une concentration trop faible en sodium dans le plasma sanguin. Les symptômes sont non spécifiques : nausées, vomissements, dégoût de l'eau, asthénie, céphalées, confusion. Ils peuvent aller jusqu'au décès. Ce risque concerne principalement les personnes âgées ayant une trop grande consommation d'eau non compensée par une alimentation variée.</p> | <p>Une personne qui transpire et ne boit pas assez se déshydrate (le corps manque d'eau). Ce sont les personnes âgées qui sont les plus exposées à ce risque.</p> |

Les niveaux de vigilance météorologique

- Le **niveau 1 'veille saisonnière'** du PNC correspond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France.
- Le **niveau 2 'avertissement chaleur'** du PNC correspond au niveau de vigilance jaune canicule en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours, de période de fortes chaleurs sans atteindre les seuils d'alerte ou de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.
- Le **niveau 3 'alerte canicule'** du PNC est déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé, sur la base du passage en vigilance orange canicule.
- Le **niveau 4 - 'mobilisation maximale'** correspond au passage en vigilance rouge canicule en cas de canicule avérée d'intensité exceptionnelle, avec ou pas apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, etc.).

